

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 04 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huit clos sous la présidence de Monsieur Michel CHAUVIN, Maire.

Étaient présents : Elisabeth BILLET, Michèle BOUDARD, Yannick BRÉANT, Gérard BOULAN, Michel CHAUVIN, Aude COQUEREL, Marie-Pierre COQUEREL, Virginie FAURE, Alexandre LELIÈVRE, David MOUGE, Tiffany PERRIER

Étaient absents :

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la prise en charge du budget primitif 2020 par la trésorerie municipale des opérations d'ordre ne sont pas équilibrées.

Il convient donc de les modifier comme suit :

Recette d'investissement compte 28041582 : - 4,00 €

Dépense d'investissement compte 168758 : + 61,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte le transfert des crédits ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'achat du nouveau certificat électronique de chez Berger Levrault, servant à la signature et à la dématérialisation des actes budgétaires et des actes administratifs, la facture définitive s'élève à 540.00 € TTC. Il n'a rien été inscrit au compte 2051.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au virement de crédit suivant :

Budget d'investissement :

- DI compte 2051 : + 540.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte le transfert des crédits ci-dessus.

MODIFICATION DES HEURES DES PERMANENCES

Le Maire informe le conseil municipal de la modification des heures des permanences de la mairie.

Les modifications sont les suivantes :

- Ouverture le mercredi de 17h à 19h à la place de 18h à 19h

- Les heures de vendredi restent inchangées de 17h à 19h
- Ouverture chaque premier samedi du mois de 10h à 12h avec possibilité pour chaque élu d'y participer. Cette « permanence » sera renommée « présence » pour la différencier des permanences du mercredi et du vendredi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la modification des heures des permanences.

AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE MME LEVARD

Le Maire souhaite augmenter la durée hebdomadaire de Mme LEVARD d'une heure soit 12/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide l'augmentation de la durée hebdomadaire de Mme LEVARD soit 12/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2020.

VALIDATION INSCRIPTION CENTRALE D'ACHATS

Le Maire informe au conseil municipal que notre inscription à la centrale d'achats d'Evreux Portes de Normandie a été prévue par l'ancien conseil municipal il nous faut donc valider l'inscription afin de pouvoir y adhérer.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Valide l'inscription à la centrale d'achat d'Evreux Portes de Normandie.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il convient de créer une commission communale des impôts directs. Le conseil doit présenter une liste de contribuables qui permettra de désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Désigne : Mme BREANT, Mme LEGRAND, Mr DARMON, Mme DUVERGER, Mr KERVOELEN, Mme BOUSSAND, Mme SCHOTT, Mme LASSERE, Mme FOSSEY, Mr

GOUJON, Mr FORTIER, Mme VOXEUR, Mr FROUARD, Mr CAGNAT, Mr FRANCOIS, Mme COQUEREL, Mme LAMBERT, Mme PRINGAULT, Mme LELIEVRE, Mr LELIEVRE, Mme PERIER, Mr BOUTELIER, Mme HEBERT ainsi que Mr MASCRIER en tant que représentant hors commune.

VALIDATION DES POINTS ABORDÉS PAR LA COMMISSION COMMUNICATION

La commission communication s'est réunie le 28 août 2020, le conseil municipal doit donner son accord sur certains points proposés par la commission.

Ces points sont les suivants :

- Parution bisannuelle du journal : Un en janvier et l'autre entre juin et septembre. Le nom de ce journal reste encore à définir.
Ce journal comportera ou pourra comporter les rubriques suivantes : Le mot du Maire ainsi que sa photo, la composition de l'équipe municipale et la composition des commissions, la présentation simplifiée du budget, les règles de bon voisinage, les droits et devoirs des citoyens, les informations pratiques, l'Etat-Civil, les projets de la commune et affaires en cours « Nos habitants ont du talents », l'histoire et anecdotes de la commune, les manifestations passées et à venir.
- Le passage du Père Noël pour la distribution des colis aux enfants et personnes âgées (financement CCAS), des décors en bois pour l'extérieur de la mairie, l'achat de guirlandes lumineuses pour la mairie et la chapelle et un point sera à faire pour la décoration des rues.
- Un concours photos, une chasse au trésor, une boîte à idées, une boîte à livres, une manifestation de type marche à la Saint Luc.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Donne son accord sur les points abordés par la commission communication.

QUESTIONS DIVERSES

- Site Internet : Il est convenu que le site devra comporter approximativement les mêmes informations que le journal. La présentation est à mettre à jour. De plus, il est nécessaire de refaire une information aux habitants sur l'adresse du site.
- Le conseil approuve à l'unanimité une communication « Alerte Habitants » via une application gratuite pour les habitants et payante pour la mairie (environ 130 € par an).
- Le conseil décide de mettre en place une plaque commémorative à la mémoire des anciens combattants. Au préalable, il faudra recenser les personnes concernées.
- Le conseil approuve le démarrage prochain des consultations pour la réhabilitation et préservation de la tombe de François d'Espinay Saint Luc.

La séance est levée à 23h30.